

Suite **Kanflon!**

AHOOTO

Un seul "pas" vous manque et...

Visiblement on n'a pas tardé à être fixé, et pour une réplique il faut avouer, ce n'est pas celle à laquelle nous nous attendions. Des présumés révisionnistes, à l'humour passablement féroce et incivique, n'ont pas cherché loin, pour trouver la réplique en supprimant simplement à l'encre noire le "pas", sur les panneaux géants où s'affichait le slogan "Touche pas ma constitution". Ce qui donne exactement "touche ma constitution", c'est-à-dire le contraire du message voulu par les anti-révisionnistes ! Sur certains panneaux, ils ont poussé la plaisanterie jusqu'à ajouter un "S.V.P" (s'il vous plaît). Ce qui donne "Touche ma constitution...s'il vous plaît" ! C'est vrai qu'en matière de campagne politique par affichage, ce genre de sabotage entre dans les règles de l'art, ici comme ailleurs, mais on aurait souhaité que les révisionnistes au lieu de cette contre-campagne par suppression du "pas" des autres, mettent aussi la main à la poche pour concevoir, publier et afficher leur conviction ; puisqu'en dehors des affiches géants, il reste les messages derrière, les journaux et les spots radio-télévisés toujours intacts... Mais il faut reconnaître qu'au-delà du professionnalisme des concepteurs de la campagne, ils ont été quelque peu imprudents, en basant la substance même et le premier du message sur un seul adverbe "pas", à la merci d'un coup de pinceau retourneur de sens !

Aux dernières nouvelles, il semble que les autorités de tutelle de Cotonou aient décidé carrément de faire enlever ces affiches géantes pourtant devenues révisionnistes... on y reviendra.

Affaire escorte de véhicules d'occasion

Les consommateurs dénoncent le monopole de Défi Emploi Jeune Escorte

Le président de la ligue pour la défense du consommateur, Romain Houéhou et Me Sevrin-Maxime étaient face à la presse hier au Codiam pour dénoncer le monopole accordé par l'Etat à la société Défi Emploi Jeune Escorte dans le secteur de l'escorte des véhicules d'occasion ; un monopole qui est en totale opposition avec les règles du libéralisme économique.

Ludovic A

« La ligue pour la défense des consommateurs du Bénin a été saisie par les gestionnaires de parcs au sujet du monopole accordé par l'Etat à l'entreprise Défi emploi jeune escorte au détriment de tous les autres gestionnaires qui exerçaient dans le secteur longtemps avant sa création » a déclaré son président dans son propos liminaire. C'est le droit au choix du consommateur qui est violé » précise Romain Abilé Houéhou. « Il paraît injuste poursuit le président de la Ligue pour la défense du consommateur, dans un pays à économie libérale qu'un service offert par plusieurs passe sous monopole, le monopole d'une entreprise privée en plus ». C'est ce que la Ligue pour la défense des consommateurs du Bénin entend faire savoir. De plus, poursuit Me Quenum Sevrin-Maxime, le retrait des agréments aux anciennes sociétés d'escorte s'est faite dans des conditions peu orthodoxes alors qu'elles ont organisé une structure la filière qui emploie 25 mille personnes et génère jusqu'à 25 milliards de bénéfice net par an. Au delà des questions de droit qui seront discutées au cours de l'action que lesdits gestionnaires ont engagée

contre l'Etat béninois, cela touche la morale et l'éthique. » conclut l'avocat.

Des préjudices pour l'Etat

Me Quenum Sevrin-Maxime a également souligné les préjudices que la décision de l'Etat d'accorder le monopole a créés aux gestionnaires de parcs. En effet, au-delà du manque à gagner certain que le retrait des agréments leur a causé, les gestionnaires de parcs ont depuis près d'une année entrepris, en accord avec la Direction générale de la douane une réorganisation du secteur. Les autorités douanières avaient exigé d'eux la construction de nouveaux parcs, la mise à disposition d'une vingtaine de véhicules 4X4 ainsi que des téléphones portables de haute gamme pour faciliter la communication. Sur la liste, seuls les véhicules n'ont pas été livrés entièrement, les gestionnaires n'ayant livré que 5 sur les 20 demandés. Au regard de tout cela, a poursuivi l'avocat, la procédure judiciaire engagée par les gestionnaires de parcs risque de créer un préjudice énorme à l'Etat en terme de dommage qu'il devra verser à ces gestionnaires. □

Difficultés financières du pays et le projet Lepi

Le ministre Laourou à la barre au Parlement

Marc David MOLLI

Le Ministre des finances et de l'économie Grégoire Laourou s'explique devant le Parlement sur les difficultés financières actuelles du pays et leur implication sur le projet de la Liste électorale permanente informatisée (Lepi). C'est par le biais de la question d'actualité de l'Assemblée Nationale au gouvernement. Les députés se préoccupent de savoir les raisons du malaise au sein des finances publiques. Le Parlement réclame des clarifications sur les chances de concrétisation du projet Lepi qui agite la classe politique. Cela se comprend surtout qu'une loi rectificative des finances est transmise au Parlement pour réduire les lignes budgétaires des institutions. En effet, le projet de la Lepi évalué à 7,5 milliards de francs Cfa, préoccupe aussi bien la mouvance que

l'opposition du fait des innovations qu'il entend insuffler au système électoral national. La concrétisation du projet tel que présenté par les experts des questions électorales, va crédibiliser le système électoral béninois. A priori, tous les députés sont unanimes sur le fait depuis la communication présentée par le ministre Alain Adihou à l'hémicycle, il y a quelques semaines, sur l'importance du projet. C'est d'ailleurs la raison fondamentale pour laquelle le Parlement a exigé et obtenu son implication à toutes les étapes du processus. La mission effectuée la semaine dernière par le ministre Adihou dans le cadre de la Lepi a vu deux députés, dont l'un de la mouvance et l'autre de l'opposition, dans la délégation. Mais compte tenu des réalités économiques d'aujourd'hui, il convient de savoir ce que devient la Lepi. Ceci est d'autant plus nécessaire que



Les francs vont-elles vraiment bien

les députés sont acquis à ce que les prochaines consultations électorales se fassent sur la base de la Lepi. La situation permet-elle de concrétiser le projet ? L'interrogation paraît si pertinente qu'il faut que le ministre des finances et de l'économie, Grégoire Laourou, éclaire la représentation nationale et par ricochet l'opinion publique. □

Sonapra

Non à l'achat de la société avec ses propres fonds

Les syndicats de la Société nationale pour la promotion agricole (Sonapra) sont montés hier au créneau. Objectif, dénoncer la privatisation truquée de la société. C'était dans la salle de conférence de la Sonapra.

Déla Fidèle TAMADAO

Le Syntra-Sonapra et l'Ultra-Sonapra, les syndicats de la Sonapra, ont entretenu les hommes des médias sur la manière dont se déroule le processus de privatisation de l'outil industriel de la Sonapra. Ce processus se fait par étape. Il y a les étapes de la préqualification, de la déclaration des sociétés pilotes, l'étape du dépôt des offres. Le dossier d'appel d'offres avait précisé que les capitaux publics ne sauraient faire partie des sociétés soumissionnaires. Sur les douze sociétés pré qualifiées, sept ont pu être acceptées. Il faut signaler que les sociétés internationales

présageant un environnement malsain sont sorties du jeu. Au dépouillement des offres, aucun des soumissionnaires ne satisfait aux conditions de dossier d'appel d'offres. Le consensus a décidé de laisser se poursuivre le processus. A ce niveau, on distingue les sociétés auxquelles il manque des documents et Sinco sa a été rejetée parce ces dossiers ont été modifiés. Dans une lettre adressée par la commission technique de dénationalisation (Ctd) à la Direction générale de la Sonapra pour l'audit des créances, il a été constaté que Sinco figure sur la liste. "C'est à croire que nous sommes invités à un marché de dupe" déclare

M. Rachad Bakari. Les travailleurs ont relevé des préalables à régler avant le dépôt des offres. Au nombre de ces préalables figure la question des créances de la Sonapra sur les tiers. Ceci pour éviter que l'argent de la sonapra ne serve à racheter la Sonapra. Mais la Ctd ne fait rien pour le recouvrement de ces créances. Dans ces conditions, les travailleurs de la Sonapra attirent l'attention du gouvernement sur la prudence à observer dans le cadre du processus de privatisation afin de ne pas tuer la Sonapra, car elle constitue un maillon important de l'outil de développement du Bénin. □

Visite de la 1^{ère} personnalité du Maroc au nouveau siège de la Cour Suprême

Bernard Dossou accueille le roi Mohamed VI

C'est par la mise en terre d'un plant que le roi marocain a mis un terme à sa visite à Porto-Novo. Cet arbre aux yeux des Aïnonvis est symbolique.

Omerd'ALMEIDA

Le roi Mohamed VI était hier mercredi à Porto-Novo. Il s'est fait accompagner du Ministre d'Etat Bruno Amoussou. Arrivée aux environs de 14 heures, la délégation a été accueillie par le maire de la ville de Porto-Novo, M. Bernard Dossou, assisté du préfet des départements de l'Ouémé et du Plateau, M. Félix Zanfongnon, du Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, Luc-Marie Constant Gnancadja, du ministre garde des sceaux, Dorothé Sossa, du président de la Cour Suprême, Abdou Saliou et du

Conseiller spécial du Chef de l'Etat à la réhabilitation de Porto-Novo, M. Jean-Pierre Agondanou. A sa descente, le roi Mohamed VI a été ovationné par les Porto-Noviens dominés de musulmans. Avant de visiter les différents compartiments du bâtiment de la Cour Suprême, le ministre Gnancadja décrivant les caractéristiques de cet immeuble, a laissé entendre : "c'est dans le cadre de la réhabilitation de la capitale politique du Bénin que Porto-Novo a été choisi par le gouvernement du général Mathieu Kérékou pour abriter le nouveau siège de la Cour Suprême. La construction de ce

gigantesque bâtiment est évaluée à environ 3 milliards 400 millions de francs CFA avec une contribution significative du royaume de Maroc qui s'élève à 393 millions 091 mille francs CFA. Cet immeuble est implanté sur un terrain de 8 mille mètres carrés et comporte 131 bureaux, une grande salle de réunion, 3 salles d'audience, 3 salles de délibération et 25 locaux divers. Avant de rentrer à Cotonou, le roi du Maroc a fait preuve d'un fair-play en saluant toute la foule avant de rentrer dans sa voiture. □